

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Convention d'occupation d'un local à la Pépinière d'entreprise pour les activités de l'ADMR du Valromey

Séance du 27 mai 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville est propriétaire de locaux en nature de bureau situés 133, rue des Fontanettes – Bâtiment les Ollières – Hauteville -Lompnes – 01110 Plateau d'Hauteville.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'ADMR du Valromey pour louer un bureau en hôtel d'entreprise afin d'exercer leur activité sociale une demi-journée par semaine : assurer des permanences pour rencontrer les bénéficiaires et salariés de l'ADMR.

Une convention en pépinière d'entreprise est à établir pour une durée maximum de 23 mois, soit jusqu'au 30 avril 2028, à compter du 01 juin 2026, moyennant une redevance mensuelle de 25 € TTC (vingt-cinq euros TTC), soit 75 € TTC (soixante-quinze euros) versée à la caisse du percepteur d'Oyonnax, chaque trimestre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la mise à disposition du bureau B, dans le bâtiment « Les Ollières » représentant une superficie de 8 m², pour les activités sociales de l'ADMR du Valromey sur une durée d'une demi-journée par semaine, et selon les conditions arrêtées par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 23 mois du 01 juin 2026 au 30 avril 2028, moyennant une redevance mensuelle de 25 € TTC (vingt-cinq euros TTC).
- **DIT** qu'aucune caution ne sera demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260527-DE-2026-05-02-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026